

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 8 décembre 2020**

## **AUGMENTATION DE CERTAINS TARIFS COMMUNAUX EN 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire, a adopté à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

### **AMENAGEMENT DE SECURITE RUE CENTRALE**

- A décidé la réalisation de 2 plateaux surélevés pour limiter la vitesse des automobilistes et ainsi sécuriser les abords de l'école primaire pour un montant de 25 818 €. Une subvention sera demandée auprès du Conseil Départemental

### **SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES**

- A décidé de réactualiser le barème de calcul des subventions pour ravalement de façades. De plus, les propriétaires qui réaliseront eux-mêmes ces travaux pourront dorénavant prétendre à l'obtention d'une subvention forfaitaire de 50 % du montant des achats de fournitures dans la limite de 500 €.

### **BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES**

- A décidé de procéder à des virements de crédits pour la somme de 13 000 €

### **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

- **CANTINE** : A décidé d'augmenter le prix du ticket de cantine et de le fixer à 4.10 € soit le prix coutant du repas sans les frais de fonctionnement du service
- **TRANSPORT SCOLAIRE** : A décidé de fixer le nouveau montant de la participation forfaitaire à 25 € par trimestre pour une fréquentation quotidienne et 10 € pour une fréquentation occasionnelle
- **JARDINS COMMUNAUX** : A fixé le prix de location d'un jardin à 12 € par an
- **GARAGES COMMUNAUX** : A fixé les nouveaux tarifs à 35 € par mois pour tous les garages communaux excepté le double garage situé sous la Poste qui passe à 55 € par mois
- **PART COMMUNALE SUR LE PRIX DE L'EAU** : A décidé de fixer son nouveau montant à 0.80 € HT/m3 (contre 0.70 € actuellement)
- **REDEVANCE ASSAINISSEMENT** : La part communale est fixée à 1.05 €/m3 d'eau consommé pour répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau et pour que la Commune puisse continuer à bénéficier des subventions

### **ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRE**

- A décidé de prolonger pour 3 ans à compter de la rentrée scolaire de 2021, l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour les 2 écoles de la Commune.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- A décidé de reconduire le dispositif des bons d'achat de 20 € offerts aux personnes âgées de plus de 80 ans

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures quarante- cinq.

Affiché conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le neuf décembre deux mil vingt.

Le Maire,  
Gaël ALLAIN

